

LE DEVENIR DU CLLEF



Année de transition 2025-2026 :
Quel avenir pour le CLLEF ?

OBJECTIFS

**Envisager collectivement le devenir du CLLEF dès la rentrée 2026 :
Réflexions à mener sur l'évolution du mode de gouvernance et du fonctionnement**

LES RÉUNIONS &
RENCONTRES

- Mairie : 11 décembre 2024 et 11 janvier 2025
- PAVA (Point d'appui à la vie associative) : 17 mars 2025 et 11 septembre 2025
- Salarié.e.s/ Conseil d'Administration : 26 septembre & 18 octobre 2025
- Adhérents : 21 novembre 2025
- Assemblée Générale 2024 du 5/12/2025
- Adhérent.e.s : 23 & 24 janvier 2026
- Goûter adhérent.e.s/ membres du CA : 4 février

POINT DE DEPART : LES CONSTATS

Le CLLEF, est une association multiactivités : 14 activités et 12 animateurs-professeurs + 1 secrétaire administrative.

Le CLLEF, c'est 518 familles adhérentes soit + de 700 inscrits aux cours (Soit à peu près autant que le nombre d'élèves au collège Christiane Bernardin !)

La gestion et l'organisation du CLLEF sont assurées par un Bureau et un Conseil d'Administration dont les 14 membres sont des adhérents bénévoles. Avec le passage de relais du président actuel à l'AG 2026 (après plus de 40 années d'implication et de prise de responsabilités), le fil rouge de cette année est :

« faire perdurer le CLLEF dans l'esprit et les valeurs qui sont les siens, en tenant compte du contexte actuel » avec l'implication de toutes et tous car le CLLEF appartient à ses adhérent.e.s !

RESTITUTION DU QUESTIONNAIRE ADHÉRENT.E.S
ENVOYÉ EN FÉVRIER

Merci aux 149 adhérent.e.s qui ont répondu à ce questionnaire ! Voici les éléments importants (pour le détail voir le document joint) :

- 121 répondants sont inscrits uniquement aux activités adultes
- 12 répondants pratiquent des activités adultes + enfants
- 16 questionnaires évoquent seulement des activités enfants
- Les valeurs considérées comme importantes pour une association : convivialité, solidarité, professionnalisme, innovation.
- Les atouts du CLLEF : les activités, l'ambiance, les valeurs

- 70% des personnes ne connaissent pas ou peu le fonctionnement d'une association
- environ 35% des répondants sont prêts à s'engager de manière ponctuelle ou régulière

QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION LOI 1901 ?

Une association loi 1901 est une structure à but non lucratif, créée par au moins deux personnes, qui permet de regrouper des individus autour d'un projet commun (sportif, culturel, social, éducatif, etc.). Elle est régie par **la loi du 1er juillet 1901**, qui encadre sa création, son fonctionnement et sa dissolution en France.

Caractéristiques principales :

- But non lucratif : Les bénéfices éventuels sont réinvestis dans l'association, pas distribués aux membres. Ils sont utilisés pour les actions
- Liberté de création : Aucune autorisation préalable n'est nécessaire, mais une déclaration en préfecture ou sous-préfecture est obligatoire pour obtenir la capacité juridique.
- Autonomie : L'association fixe ses propres règles (statuts, règlement intérieur) et son organisation. **La gestion est assurée par des adhérent.e.s bénévoles.**

=> **Le CLLEF est donc géré par un conseil d'administration bénévole, ce n'est pas une entreprise privée.** Elle fonctionne grâce aux adhésions, la mise à disposition des locaux et une subvention par la Mairie d'environ 7000 €/ an. Le budget total de + des 150 000 euros sert à payer les salarié.e.s (animateurs et secrétaire), le matériel, les assurances, les licences aux fédérations sportives, etc. Le budget d'une association doit être à l'équilibre chaque année (recettes = dépenses)

FEUILLE DE ROUTE

- Suite des rencontres adhérents en mode "ATELIERS DE REFLEXION ET PISTES CONCRETES" (planning ci-contre, inscriptions souhaitées / prévoir 2h maxi par réunion)
Avec les thématiques suivantes : restitution du questionnaire et points d'appui, créer un fichier des bénévoles ponctuels + comment les solliciter, la gouvernance + quels nouveaux statuts ?
- rencontre avec les autres associations multi-activités de la commune ayant les mêmes problématiques et questionnements
- solliciter la Mairie pour présentation de notre état des lieux et des réflexions engagées
- s'appuyer sur le PAVA tout au long de la démarche
- Rendre compte à intervalles réguliers des avancées de ces temps de rencontre à toutes les personnes concernées par le devenir du CLLEF : adhérents, salariés, bénévoles, Mairie, habitants de la commune....

**CONTINUONS ENSEMBLE LE TRAVAIL ENGAGÉ
POUR L'AVENIR DU CLLEF !**

PROCHAINS TEMPS DE

RENCONTRE

ADHERENT.E.S : À NOTER

SUR VOS AGENDAS !

Thème 1 - questionnaire/ bénévolat :

mercredi 1er ou vendredi 3 avril - 18h30

Thème 2 - gouvernance et bénévolat :

mercredi 22 ou vendredi 24 avril - 18h30

Thème 3 - Statuts et gouvernance :

mardi 2 juin ou jeudi 4 juin - 18h30

Thème 4 - à définir :

jeudi 17 ou vendredi 25 septembre - 18h30

Thème 5 - à définir :

vendredi 6 novembre - 18h30 ou samedi 7 novembre - 10h

Assemblée Générale :

samedi 12 décembre 2026

Salle de poterie ou dessin à l'Elan - 1 rue du Robert



Inscriptions (pour prévoir le nombre de chaises et boissons/grignotage partagés pendant les réunions) :

contact@cllef.fr

04 78 59 14 18

**LE CLLEF A BESOIN DE
TOUS SES ADHÉRENTS !**

